

Orientation 1 – Système de gouvernance en éducation des Premières Nations

Contexte :

Les communautés membres du CEPN sont unanimes dans leur engagement à se doter d'un système de gouvernance en éducation des Premières Nations reflétant leurs besoins, leur culture et leurs aspirations. La validation et la mise en œuvre de normes de qualité judicieuses dans les domaines de la gouvernance et du leadership, de la planification, de la mesure du rendement et de la gestion du risque, de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de l'information et des technologies de l'information, de la participation parentale et communautaire et des relations externes permettront de renforcer les systèmes d'éducation, d'appuyer une gouvernance transparente et responsable et de rehausser globalement les capacités de gouvernance des communautés.

Le guide de normes *Appuyons une forte gouvernance en éducation des Premières Nations* a été produit au cours de l'exercice 2013-2014, en collaboration avec les représentants et des spécialistes des communautés membres du CEPN. Ce guide est une première étape. Les communautés sont maintenant en mesure d'évaluer leurs capacités de gouvernance par rapport à des normes établies collectivement et de mettre au point un plan stratégique afin de les atteindre. Le CEPN leur apportera son soutien dans cette démarche.

De nouvelles normes suivront dans les prochaines années, notamment sur l'éducation spéciale, l'attestation des compétences du personnel enseignant, l'enseignement des langues et la gestion des immobilisations et des infrastructures.

La mise sur pied d'activités d'évaluation est importante afin d'offrir aux communautés membres des outils pour faciliter et améliorer leurs pratiques.

Considérations de mise en œuvre :

- Le CEPN est une association de Premières Nations œuvrant dans le domaine de l'éducation qui regroupe huit nations et vingt-deux communautés.
- L'instance dirigeante du CEPN, l'assemblée générale, est formée des représentants des vingt-deux communautés membres.
- Le CEPN compte trente ans d'expertise à son actif dans le domaine de l'éducation des Premières Nations.
- Les communautés membres du CEPN désirent se doter d'un système de gouvernance qui reflète leurs aspirations.
- Le CEPN appuie l'amélioration des systèmes d'éducation à l'échelle locale et régionale.

Objectifs	Moyens	Résultats
1.1 Le CEPN soutient le renforcement des capacités de gouvernance en éducation à l'échelle locale et régionale.	<ul style="list-style-type: none"> • Valider le guide de normes <i>Appuyons une forte gouvernance en éducation des Premières Nations</i> (les normes). • Concevoir des outils d'évaluation correspondant aux normes, p. ex., auto-évaluation des systèmes locaux, grilles de progression (continuums). • Élaborer et offrir des activités d'information sur les normes sous différentes formes. • Sur demande, déterminer le type de soutien nécessaire à la mise en œuvre des normes et le fournir aux communautés membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés membres disposent de normes de gouvernance en éducation judicieuses définies localement. • Les communautés membres mettent en œuvre leur système d'éducation. • Les communautés membres bénéficient de soutien dans la mise en œuvre de leur système de gouvernance en éducation. • Chaque communauté est dotée d'un plan stratégique sur cinq ans. • Les communautés ont amélioré leurs pratiques de gestion en matière d'éducation.

	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir du soutien et des conseils dans l'élaboration de politiques et de procédures pour renforcer la gouvernance des établissements d'enseignement et des systèmes d'éducation. • Aider à l'élaboration de plans stratégiques locaux. • Élaborer de nouvelles normes au besoin. 	
1.2 Le CEPN soutient l'évaluation des services et l'analyse des besoins.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et valider une méthode d'évaluation afin d'orienter les activités d'amélioration et de planification menées à l'échelle locale et régionale. • Soutenir l'évaluation provisoire et sommative du processus de mise en œuvre. • Soutenir la mise en œuvre des plans de réussite. • Analyser les besoins en matière d'éducation des adultes, de formation professionnelle, de formation postsecondaire, etc. • Offrir des services-conseils et un soutien efficace aux écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés reçoivent et offrent des services efficaces et pertinents.
1.3 Le CEPN crée une offre de services qui correspond aux besoins des communautés en fonction des ressources disponibles, afin de : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les efforts locaux et régionaux pour assurer la prestation de services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves à long terme et des résultats; • définir et déterminer des méthodes optimales pour assurer la prestation continue des services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de services de soutien et de méthodes efficaces pour la prestation de services à l'échelle locale et régionale. • Élaborer une vue d'ensemble des services de soutien et la valider. • Soutenir les communautés dans l'élaboration de politiques en matière d'éducation à l'échelle locale. • Appuyer la création de services éducatifs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés et les écoles disposent d'outils pertinents et efficaces qui facilitent leurs pratiques. • Les communautés et les écoles reçoivent du soutien à la mise en œuvre de leurs programmes et services éducatifs locaux. • Le CEPN fournit des services de soutien pertinents et efficaces.
1.4 Le CEPN diversifie son soutien en matière d'analyse de données (locales et régionales).	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les communautés membres et les gestionnaires régionaux afin de cerner les besoins locaux communs. • Analyser toute l'information pertinente. • Élaborer, colliger et valider des indicateurs de rendement communs. • Présenter des rapports en vue de faciliter la reddition de comptes. • Formuler des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure analyse des données de CANO et des données connexes est faite à l'échelle locale et régionale. • Les communautés membres et les écoles font une utilisation et une analyse accrues des indicateurs communs.

<p>1.5 Le CEPN offre son soutien afin d'augmenter la responsabilisation et d'améliorer les pratiques financières et administratives à l'échelle locale et régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins (locaux et régionaux) en matière de soutien administratif et financier. • Soutenir la mise en œuvre de normes en matière de responsabilisation à l'échelle locale et régionale. • Diversifier les outils de responsabilisation (rapports financiers, tableaux de bord) mis à la disposition des intervenants locaux et régionaux. • Soutenir l'élaboration et le suivi de prévisions budgétaires. • Offrir du soutien et des conseils sur l'utilisation de logiciels comptables. • Mettre au point des outils et de la formation sur les rapports financiers exigés à l'intention des nouvelles ressources et des employés en poste (perfectionnement professionnel). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des services de soutien à la responsabilisation utiles sont offerts. • De la formation pertinente est donnée. • Les écoles et les communautés ont accès à des services qui favorisent une gestion responsable et transparente. • Les écoles et les communautés gèrent mieux leurs ressources en vue d'obtenir des résultats optimaux.
--	--	--